L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 3 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé de vapeur—Larrieu & Massé.—Établissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1/2 rue Poydras et 64 Royale. 28 juin—1f

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—2m

A. B. Philippe, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $50,000. 29 déc—6m

A VENDRE.

A VENDRE—L'agréable maison de résidence 389 Dumaine, coin Prieur, avec pelouse, cour et magnifique jardin. S'adresser sur les lieux. 3juin—7f

A VENDRE, pour cause de départ, une épicerie bien achalandée, avec buvette, dans le 3me district, faisant de bonnes affaires au comptant. S'adresser à Jos Cornbé, 35 Decatur. 3 juin—1f

A VENDRE—Une résidence confortable avec jardin sur l'avenue St-Bernard, au pied de la rue Villeré, 3e district, connue comme la propriété Blanchard. Conditions très raisonnables. RICHARD TERRELL, coin des rues Magazine et Robin, 1er district. 27 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande—Une jeune servante blanche, pour prendre soin de jeunes enfants. S'adresser au No 22 rue Kerlerec. 3 juin—1f

ON demande—Un bon cuisinier, muni de bonnes recommandations, au "Acmé Saloon," Nos 9 et 11 rue Royale. 2juin—2f

ON demande—Une bonne nourrice, pouvant offrir d'excellentes recommandations, au No 7 1/2 rue de la Paix, entre Royale et Chartres. Besoin immédiat. 2juin—2f

ON demande de bonnes faiseuses de bout'res ainsi que de bonnes couturières. S'adresser à la manufacture de chemises de Gnébié, 69 rue St-Louis entre Royale et Bourbon. 31 mai—4f

Avis de présentation de Bills.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'État de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'État, par l'avocat-général, contre le juge Lazarus, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane. ARTHUR McGUIRK.
3 juin—3f en 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'État de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Général de l'État, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'État de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'État doit au soussigné. WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

28 mai 1888.
AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'État de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'État de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie. JOHN McDOUGALL, Agent.
20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'État de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'État. S. Z. RELF.
19mai—5f en 30 jrs

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 18 mai 1888.
AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'État de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, propriétés vagues et inconnues, dans les limites municipales, saisies pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS d'une loi spéciale.—Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'État de la Louisiane.
HORNOR & BENEDICT, En liquidation.
13 mai—13 22 29 mai—5 13 juin.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 mai 1888.
AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'État de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
11 mai—5f en 30 j

AVIS.—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet État, pour pourvoir à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité—pour pourvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour en définir les devoirs et tout régler en vue du but proposé. 9 mai—5 f. en 30 j.

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet État, un bill sera introduit pour amender et repasser la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée.
3 mai—5 f en 30 j.

AVIS est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature à l'effet de faire passer une loi pour amender les clauses 19me et 20me de la section 23me de la loi No 126 de l'année 1880, relatives à la commission du shérif civil de la paroisse d'Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un wr.t de fieri facias ou de tout autre writ.
8 mai—8 15 22 29—5 juin

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet État, pour canceller la présente enrégistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoyant un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.
Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.
Aussi, un acte pourvoyant un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs. 6 mai—6,13,20,27—juin 5

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
A. Lazarre, Député Greffier.
30mai—3f en 30 j.

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 27 mai 1888.

LISTE DE DAMES.
Bennet, Mme; Dubois, Queenot, Vve Mme; Lesseps, Levestie, Mlle

LISTE DES HOMMES.
Aubury, M; Joseph Alexis Larry; Stephen A, aux soins de Maurice Grau.
G. W. NOTT, Maître de Poste.

État de Situation Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 30 avril 1888.

ACTIF.

Propriétés foncières	$120,175 35	
Bons et actions	71,701 90	
Dette suspendue, estimée	61,224 77	
Prêts et escomptes	185,535 78	
Compte de dépenses	4,816 53	514,164 33
Prêts sur demande	39,180 74	
Change	32,070 09	
Chèques du Clearing House	78,709 60	
Billets de circulation et numéraire	104,892 61	254,853 04
		$769,017 37

PASSIF.

Capital-actions	$380,000 00	
Profits non divisés	22,232 20	402,232 20
Dividendes non payés	363 00	
Dû aux banques et banquiers	40,648 33	
Dû aux déposants	325,833 84	366,785 17
		$769,017 37

Je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est exact au mieux de ma connaissance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 3e jour d'avril 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er mai—1

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'État de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'État de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un pony jument.
Paul Fourchy vs. Charles De Lappe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,728—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 13 juin 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
Un pony jument bai foncé (deux pattes de derrière blanches).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—2 7 13

VENTES PAR LE CONSTABLE

Wm. Cosgrove vs. Louis Gimbel "A. S. Johnson".

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 4943.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable William Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3me jour de juillet 1888, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Burtheville, dans l'îlet borné par Live Oak, Calhoun, Laurel et Upper City Park, mesurant 144 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds 6 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la rue Laurel, et 184 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé; acquise le 7 juin 1881 et dûment enregistrée au Bureau des Aliénations, dans le livre No 114, folio 457.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30 juil 3

Succession de Pierre Macon.
Vente par l'exécuteur.

SAMEDI, le 9 juin 1888, à 10 1/2 heures A. M., je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D. de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1888:
1° Un lot de comptes ouverts dûs au défunt d'après la liste détaillée qu'on peut examiner au bureau de P. E. Théard & Sons, avocats, 54 rue du Camp.
2° Une action payée en plein du capital de la compagnie Pelican Brewing, de cette ville.
Conditions comptant.
CHAS. F. WEISZ, Exécuteur testamentaire.
29 mai—29—Juin 2, 8.

AVIS AUX CRÉANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs. leurs créanciers.—No 24,124—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, insolvables dans cette affaire, et de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter des créanciers absents, et pour le renvoi d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.
Que l'ordre dans cette affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement le 4 juin 1888; et que cette assemblée soit tenue le JEUDI, 5me jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents; et que le dit ordre du 18 mai 1888 sous tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu: Que la cession de biens des pétitionnaires la maison commerciale de Ph. Hoelzel Jr & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier, individuellement et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5me jour de juillet 1888, à onze heures du matin, dans le but de traiter les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes les questions qui pourraient être agitées; et en attendant, toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre la propriété des dits pétitionnaires soient arrêtées.
Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1888.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Une copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
2 juin—3f en 5 juil

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 24,217.—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêt; que A. Dymond, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 fen 30 j

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,232—Division C.—Edward Lilienthal vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Lilienthal insolvable dans cette affaire, soit tenue devant John Bendernagel, notaire en cette ville, le lundi, deuxième jour de juillet, 1888, à 11 heures a. m., pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 mai—3f au 29 juin

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—H. P. Poupart vs. Ses Créanciers—No 24,138—Div. B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Hamilton P. Poupart soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant George M. Barnett, Esq., notaire public en cette ville, le MERCREDI, 6me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 21 mai 1888.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 mai—3f au 6 juin

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Reeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Reeling soit convoquée et tenue pardevant F. R. Earhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f au 30 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Martin S. Coste.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations, et les débiteurs de payer leurs comptes, à
CHAS F. CLAIBORNE, Avocat de l'Exécutrice. No 13 rue Carondelet.
31 mai—3f en 10j

Succession de Martin Seye Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,146—Division D.—Attendu que Marie Athalie Brunet, veuve de Edmond Coste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Martin Seye Coste, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30mai—30—juin 3 8

Succession de M. et Mme Pierre Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,207—Division B.—Attendu que Mme Veuve Octavie De Neufbourg, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. et Mme Pierre Michel, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—30—6 8 juin

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]—No 24,088 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire [illegible] soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Phillips, notaire en cette ville, [illegible] 1888, à 11 h. a. m. dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 mai—3f en 31 mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente-six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante-douze pieds cinq pouces une ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante-neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.
Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Civenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.
Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,362—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur d'à peu près soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1880 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.
L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.
Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen ou Helen Buckley Wild et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Casalvo, Congrès et Indépendance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Alton D'Hémécourt, ingénieur, le 17me jour de janvier 1848, déposé en l'étude de C. Boudousquié, alors notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur de quatre-vingt dix-huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Et aussi, ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant pour payer la réclamation des demandeurs, savoir: La somme de deux cent soixante-dix dollars, montant du prêt sur actions, avec six pour cent d'intérêt sur ce montant, à partir du 1er mai 1850, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts, montant de contribution sur les dites actions de fonds-capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur devra en outre assumer le restant de la dette non encore dû mais pouvant être appelé en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de dix-huit cent quatre-vingt-seize dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois, et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.
People's Homestead Association vs. John McCaffrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,406—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St-Jane et Bolivar, désignés par les numéros neuf et dix de l'îlet numéro un, borné comme il est dit plus haut. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Knell et Weaver, le dix-septième jour de mars 1848, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Étant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de John Ford, par acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le quinzième jour de juillet 1869, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, livre 97, folio 189.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29 juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.
Arthur Denis vs. W. G. Webner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,575—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calhoun, Magazine et Camp et la ligne du bas du Upper City Park et connu comme îlet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro quatre sur un plan du dit îlet numéro vingt neuf, dressé par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt-huit pieds cinq pouces de face sur la ligne du bas du Upper City Park sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 23 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Pierre Labasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grilland.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre, située dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Homar et Monroe, et désignée par le numéro trois sur un croquis certifié du voyer, annexé à un acte de vente d'Armand François Frilot de cette portion de terre, passé pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, le 25 juillet 1885. Le dit croquis a été dressé par Arthur de Armas, député-voyer de cette ville, en date du 15 avril A. D. 1885. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, vitudes, etc., etc., etc., qui s'y trouvent et qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—23 29 juin 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin et Résidence de valeur Dans le Premier, Troisième et Quatrième Districts.
—Dans l'affaire de—
Samuel C. Thelemann vs. Mme Jennie Waters et als.
Vente pour effectuer un partage.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Célestes, Religious et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1840 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.
3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Thalia, désignés comme lots 8, 9 et 10, sur un plan No 28 en l'étude de Wm. Hannon, ancien notaire, et conformément au dit plan; les dits lots mesurent ensemble, 75 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages, un cottage en bois à deux corps de logis, ayant 6 chambres de chaque côté, et connus par les Nos 220, 222, 224 et 226 rue Magnolia.
4° Deux certains lots de terre situés avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore, désignés comme lots Nos 5 et 6, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Melpomène et Franklin, et mesure 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Melpomène, sur une profondeur et de face à la rue Franklin, de 127 pieds et 9 pouces.
Les améliorations comprennent un magasin en bois, un cottage en bois double, ayant à peu près 6 chambres sur chaque côté et une bâtisse en bois à un étage dans le fond faisant face à la rue Franklin et connu par les Nos 292, 292 1/2 et 294 rue Melpomène.
5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore et mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages ayant de 4 à 5 chambres sur chaque côté et connu par le No 290 rue Melpomène.
6° Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou North Peters, Esplanade, Champs Élysées, Français et Victoire, désigné comme lot A ... et mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Levée ou North Peters sur une profondeur et de face à la rue Esplanade de 110 pieds et 2 pouces—122 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté opposé avec une profondeur de 64 pieds 9 pouces dans le fond et forme l'encoignure des rues Esplanade et Levée.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage occupé par un café et connue par le No 36 rue North Peters en Levée.
7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée ou Nord Peters, Esplanade, Champs Élysées, Français et Victoire, et mesure 17 pieds de façade rue Levée ou Nord Peters sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce du côté de la rue Esplanade; 127 pieds 9 pouces du côté de la rue des Champs-Élysées, et mesure 17 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.
Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages portant le No 3 rue Nord Peters ou Levée.
8° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, New Camp, St André et Ste. Marie, ayant une subdivision du carré borné par les rues du Camp, St. André, Ste Marie et Chestnut, connu comme le terrain No 6 sur un plan dressé par Hy. Molhausen, voyer, en date du 23 novembre 1846 et déposé dans l'étude de C. V. Foulon, notaire, d'après lequel plan le terrain mesure 29 pieds, 8 pouces de face rue du Camp, sur une profondeur de 191 pieds, 7 pouces sur la ligne du terrain 5; et 174 pieds sur la ligne du terrain No 7.
Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages, ayant 8 ou 10 chambres, et portant le No 520 de la rue du Camp.
9° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Clio, Erato, Cinquième et Sixième, et mesurant, d'après un plan déposé à la Quatrième Cour de Cité, 25 pieds, 5 pouces et 4 lignes de façade rue Clio et [illegible] rue Erato; 219 pieds 8 pouces et 6 lignes de façade rue Cinquième et la même façade rue Sixième. Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après un plan dressé de Hunter Stewart, voyer, du 15 juin 1885, et seront montrés sur les lieux de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au choix des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurité usuelles. Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes de 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.
30 mai—30—2 9 16 23 30 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.
Reed & Smith vs leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,24[illegible].

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 mai 1888, dans l'affaire ci-dessus, à l'encan il sera vendu—
Tous les droits, titres et intérêts de Reed & Smith, dans et aux terres ci-dessous décrites, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent:
Les terres étant connues comme la section 16, township 21 est, range 24 est, du district sud-est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississippi. Situé sur la rive est du Bayou Bruleau, dans la paroisse Jefferson.
Les améliorations consistent des digues, hangars, citernes, quais et constructions de toutes sortes bâties sur ou appartenant aux dites terres.
Les dites terres sont des terres marécageuses et sujettes à confirmation par les États-Unis à l'État de la Louisiane, et n'ont pas été ainsi confirmées mais sont maintenant en cours de confirmation et les dits Reed & Smith, en raison du fait qu'ils ont déposé le montant requis par la loi au bureau des terres de l'État, sont en droit d'entrer les dites terres et d'en obtenir une patente aussitôt que celles-ci auront été confirmées par les États-Unis à l'État de la Louisiane.
Le titre à la propriété foncière ci-dessus n'est, dès lors, pas un simple titre de gratification, mais la dite raison sociale est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terres pleinement décrites ci-dessus, et cette vente comprend par ordre de la cour tous les droits des insolvables dans et à tous les montants déposés au bureau des terres de l'État dans le but d'acquérir un titre à la dite propriété foncière.
Conditions.—Comptant. Dix pour cent devront être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 mai—13, 20, 27—Juin 3, 10, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE
Résidence Cottage, dans le Sixième District,
Succession d'Amelia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,863.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur. — Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 16 juin 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., en date du 30 janvier 1888, dossier No. 22,863, pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, l'avenue Napoléon et la rue Jena, et mesurant 20 pieds de face à la rue Jena, sur une profondeur de 100 pieds, d'après un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté en février 1888.
Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.
13 mai—13, 20, 27 mai—3, 10, 16 juin.

Succession de Julia T. Chaffe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,711—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Chaffe et Charles Chaffe, co-exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
1er juin—1 5 9

Succession du Dr Jean François Beugnot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,676—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Aimée Beugnot et Ad. Schreiber, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31mai—31—5 9 juin

J. C. Trémoulet vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,243—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Trémoulet, syndic de ces créanciers, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er juin—1 5 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété désirable dans le Quatrième district.
A l'encan à des conditions faciles.
Successions de Johanna et de Maria E. Appeli.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division C"—Nos 21,944 et 23,914.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de deux ordres de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:
Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton ou St. Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau et mesurant 43 pieds de face à la rue Fulton ou St. Thomas, sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins. La dite portion de terre étant composée de tout le lot désigné par le No 11 et 18 pieds du lot No 10 sur un croquis ou plan annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1866.
Les améliorations comprennent un cottage double en bois, solidement bâti et retiré de la rue, avec couverture en ardoises et ayant 5 chambres de chaque côté, galeries, cuves sous hangar, lieux d'aisance, maison pour enfants, etc., connu par les numéros municipaux 387 et 389 de la rue Fulton ou St-Thomas et assuré maintenant pour $2000.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou de un an. La somme à crédit payable en un billet de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. L'acte devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité.
Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir le plan à la Bourse.
20 mai—20 26—2 9 16 23 juin

NOTICES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un terrain et bâtisses de valeur coin des rues St Charles et Lee Circle, connu comme le No 268 Avenue St Charles.
Léon Joubert vs George W. Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 088—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet borné par le Tivoli, maintenant Lee Circle, les rues St-Charles, Camp, Calliope et Delord; le dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et trois lignes de face sur le Tivoli maintenant Lee Circle, vingt deux pieds de face à la rue St-Charles, soixante-cinq pieds six pouces sur la ligne le plus près de la rue Calliope et le divisant du lot numéro deux et cinquante-trois pieds dix pouces sur la ligne du fond suivant un plan désigné par le numéro cinq, déposé pour référence à l'étude de Octave De Armas, notaire en date du 30 novembre 1858, marqué propriété de David Siddle, et mesurant suivant un plan de Louis H. Pilié, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente à Geo. W. Roper, pardevant Benjamin Ory, notaire, le 26 septembre 1882, la même mesure excepté sur la ligne la plus près de la rue Calliope, où il mesure soixante-quatre pieds six lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 9 15 22 29—juin 5 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Paul Bacas vs. Peter McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 23,912. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Giroud et Lafayette, désigné comme lot deux sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 29 avril 1871, un croquis conforme au dit plan est annexé à un acte de vente de Valentine Heermann et autres à Michael Lyons, pardevant Edward G. Gottschalk, notaire, le 16me jour de mai 1871.
Conformément au dit plan, le dit lot mesure, au pied américain, vingt-six pieds deux pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-cinq pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux pieds un pouce sur la ligne du côté le plus près de la rue Foucher, et vingt-dix-huit pieds cinq pouces et trois lignes de côté le plus près de la rue Lafayette; ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et t ses les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29—5 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.
W. S. Benedict vs Mme Agnes Bentley et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,566. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave, et mesure, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rocheblave.
Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire, en date du 5 avril 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29 juin 5 9

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 19 mai 1888, No 24,003, du dossier de la dite Cour, à moi adressé, je vendrai à l'encan, MERCREDI, 20 juin 1888, à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immeubles suivants:
1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annonciation, l'Acanier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 56 pieds 10 pouces et 1 ligne.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris la cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.
2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Rocheblave et Dorgenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face à la rue Kerlerec, et 48 pieds sur la ligne séparant les rues Chemin du Bayou et Kerlerec.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, sept chambres avec un grand corridor, deux cuves, etc.
Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE, Administratrice.
20 mai—20 27—juin 3,10,16,20

MONITION.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne, salut!
Attendu qu'à une vente du shérif, le 16 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Naiades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.
Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont le suis revêtu par la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent quarante dollars, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.
Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit;
Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;
Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95, approuvée le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;
Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capables de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente ou tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés dans le Second et Troisième Districts.
No 231 rue Dauphine, Second District, No 351 rue St. Claude, Troisième District.
No 54 rue Annette, Troisième District.
No 55 rue Union, Troisième District.
Succession de Pierre Perez, No 23,899, Division D.

SAMEDI 16 juin 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mai 1888, les propriétés suivantes, savoir:—
1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St. Philippe et Dumaine, étant à une distance de 80 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe; lequel lot de terre mesure 37 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 74 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur.
2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St. Claude, Esplanade, Marais et Kerlerec, étant à une distance de 95 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Kerlerec et St. Claude. Le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.
Aussi attenant à la susdite propriété une autre portion de terre mesurant environ 10 pieds sur la ligne parallèle à la rue St. Claude et 9 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de l'Esplanade. Ensemble une bâtisse en bois construite sur la façade faisant face à la rue St. Claude, occupée comme un marché privé; une autre bâtisse à étage dans la cour ayant 4 chambres, hydrant, citerne, etc., etc.
Une partie de cette propriété, 18 pieds de face à la rue sur 23 de profondeur, est louée à bail jusqu'au 17 février 1889 à raison de $10 par mois et payable d'avance, avec privilège de renouvellement pour deux années de plus.
Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.
3° Un lot de terre "avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent" dans l'îlet compris entre les rues Annette, St. Bernard, Urquhart et Villeré, étant à une distance de 127 pieds 10 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart; le dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces 2 lignes.
4° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Union, Français, Remparts et Bourgogne, étant à une distance de 127 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Union et Bourgogne. Le quel lot de terre mesure 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison ayant plusieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié comptant et balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888.
Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

Terre dans Est Baton Rouge.
Jas. A. Renshaw vs. Ses Créanciers.
No 20,268.—Cour Civile de District—Division A

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juin 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 mai 1888—
Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet État, à environ quinze milles de la ville de Baton Rouge, et à environ deux milles de Hope Villa, près de Clay Gut Creek, contenant cent vingt arpents de superficie, lesquels ont été pris de la partie inférieure nord d'une portion de cent cinquante acres appartenant à Joseph Heard et renfermé du côté nord par les terres de Walkins et Thomas, et du côté est par celles de Webb et au sud par les terres acquises par Heard de Tarlton & Co.
Conditions—Comptant
L'acheteur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire public.
Un dépôt de 20 0/0 devra être payé comptant sur les lieux sur le montant de la vente.
19mai—19 26—2 9 16 23 juin

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée rue Constance.
Joseph Feeney alias Jos Finney vs Mme B. Feeney.
No 18,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, 23 avril 1888 et signé le 2 mai 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrites, savoir:
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Constance, précédemment Foucher, St Joseph, Delord et Magazine, désignés par les Nos 3 et 5, se touchant et mesurant comme suit:
Le terrain No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5/6 d'un pouce de façade rue Constance sur 117 pieds 8 pouces et 4/6 d'un pouce de profondeur d'un côté, et 117 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté. Le terrain porte le No 145 rue Constance ou Foucher.
Le terrain No 5 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher ou Constance, sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et porte le No 147 rue Constance ou Foucher.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité.
L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
29 mai—29—juin 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.
Maison cottage de choix.
Succession de Dennis Spellman.
No 28,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mai 1888, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 102 de l'îlet borné par les rues Fulton (actuellement St Thomas), Première, Rousseau et Sorapuru, mesurant comme suit: 30 pieds de face à la rue Sorapuru sur 120 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure, 122 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure et 30 pieds 7 lignes de large dans le fond; les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 54 rue Sorapuru.
Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, Esq., notaire.
1 mai—16, 19, 26—juin 2, 9, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété améliorée rue Dryades.
Wm J. McCall vs. Thomas McCall.
No 22,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 30 avril 1888 et signé le 4 mai 1888, il sera vendu à l'encan—
Trois lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Harmony et Washington, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 25 pieds de face sur 125 pieds de profondeur. Sur une partie du dit terrain il y a un cottage en bois à un étage, No 661 rue Dryades, et contigu à celui-ci une grande bâtisse à deux étages avec quelque 18 à 20 chambres.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités usuelles, "de non aliénando," assurance, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
16mai—16 26—2 9 16 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Quille d'une goëlette à l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 5 juin 1888, à midi, près du pont Magnolia, Nouveau Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 21 mai 1888 dans l'affaire de la succession de M. B. Muncy, No 22,720 du dossier de ladite cour, il sera vendu à l'encan, la quille désemparée de la goëlette "Rouster" telle qu'elle se trouve amarrée dans le Nouveau Canal, près du pont Magnolia.
Conditions—Comptant.
25 mai—25 26—juin 2 3 4 5.

Bureaux des percepteurs de taxes d'État, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'État pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'État pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'État pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera, et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans le Trésorerie de l'État.
JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'État, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'État, District inférieur, No 203 rue Canal.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un joli Cottage comme Résidence,
Coin des rues Chestnut et St-André. Sept chambres, lot 32 sur 125 pieds.
Rue en asphalte et double ligne de chars.
Succession de Jno. Brownson et Caroline Brownson, sa femme, tous deux décédés.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 15 mai 1888, dossier No 23,526, pour le compte des successions de John Brownson et de Caroline Browson, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu, à l'encan:
Coin des rues Chestnut et St-André.
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Chestnut et Camp, désigné par le No 15, lequel lot mesure 32 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St-André, sur une profondeur et une façade à la rue Chestnut de 125 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine.
Les améliorations comprennent **Un cottage en bois recouvert en ardoises**, contenant sept chambres, galeries devant et sur le côté, citernes et hangar, lieux d'aisance, cour pavée, jardin, arbres, etc., et loué jusqu'au 1er octobre 1888 à $25 par mois, et connu comme le No 272 rue St-André.
Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1888 en outre de l'adjudication.
Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mai—30 27 mai—3, 10, 17, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence en briques à trois étages, No 12 rue des Remparts, entre Canal et Douane.
Succession de Robt. G. O'Connor, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 15 rue Carondelet—Le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et, conformément un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 22 mai 1888, Dossier No 24,011, pour le compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Canal et Douane, mesurant, plus ou moins, 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur d'environ 52 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec **une autre portion de terre**, qui y est contiguë, au fond, à la propriété décrite ci-dessus, et mesure 20 pieds de large sur la ligne du fond sur une profondeur de 26 pieds, faisant une profondeur totale de lot d'environ 78 pieds 2 pouces.
Les améliorations comprennent: **Une bâtisse en briques à trois étages recouverte en ardoises**, connue comme le No 12 rue des Remparts, et servant actuellement de café et restaurant avec cuisine au-dessous et résidence au-dessus, et ayant 8 ou 10 chambres en tout, avec tuyaux de gaz partout, corridor, etc., et louée à Louis Cignonis à raison de $50 par mois.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24, 27—juin 3, 10, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin-Résidence de valeur No 519 rue Dauphine,
Entre les rues Mandeville et Espagne.
Succession de Wendel Heid, décédé.
Pour un partage.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 16 mai 1888, et signé le 22 mai 1888, Dossier No 23,290, pour compte de la succession de Wendel Heid, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Espagne et Mandeville, désigné par le No 4, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan de L. H. Pilié, député voyer de la ville, daté le 27 mars 1860 et exposé à l'endroit de vente.
Les améliorations comprennent:
Une résidence et magasin en bois, ayant 4 ou 5 chambres, magasin et chambres à coucher, cuisine, etc., avec citerne, etc., et rapportant $10 ou plus par mois, et connu comme le No 519 rue Dauphine.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, embrassant le pacte de non aliénando; 10 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1888.
Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—27—juin 3, 10, 17, 24, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage en bois, rue Prieur, entre Poydras et Perdido.
Succession de Martin Francis Dwyer, décédé.
Vente pour un partage.
A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 7 mai 1888, Dossier No 23,347, pour le compte de la succession de Martin Francis Dwyer, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Poydras et Perdido, mesurant 14 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 151 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, étant la moitié plus près de la rue Poydras, du lot original No 26 d'après un plan de W. A. French, daté du 1er avril 1854, déposé dans le bureau de W. L. Poole, Esq., notaire.
Les améliorations consistent en un cottage en bois ayant quatre chambres, citerne, etc.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent devra être payé comptant et l'assumation des taxes de 1888.
Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10mai—10,13,20,27—3,9juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Livres! Livres! Livres! Montre en or, vêtements, etc.
Succession de Robert G. O'Connor, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI 6 juin 1888, à 11 heures a. m., au rez-de-chaussée du magasin, No 12 rue de Chartres entre Canal et Douane, Deuxième District, en cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté le 21 mai 1888, dossier No 24,011, pour compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan:
Un grand assortiment de livres de lois, et livres divers, montre en or, une malle de vêtements, etc., d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
27 mai—27,31, 3 juin à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une charmante résidence en bois, No 238 rue Troisième, entre St. Charles et Prytanée.
Succession de Wm. T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 24 mai 1888, dossier No 22,557, pour le compte des successions de William T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés, à un long crédit, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Prytanée et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4; lequel lot mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur sur le côté contigu à la rue Prytanée de 127 pieds, et 85 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus rapprochée de l'Avenue St-Charles, puis courant à angles droits vers la rue Prytanée une distance de 8 pieds 8 pouces, et puis il y a une seconde profondeur de 42 pieds sur une ligne parallèle à l'Avenue St-Charles jusqu'à sa ligne de fond, sur laquelle ligne de fond il a une largeur de 30 pieds, toutes entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de vente. Les améliorations comprennent:
Une résidence en bois confortable, bien bâtie, à deux étages et recouverte en ardoises, connue comme le No 238 rue Troisième, ayant corridor en haut et en bas, 9 ou dix chambres en tout, chambre à bain, lieux d'aisance, office, etc. subdivisée pour la commodité et le confort d'une gentille résidence de famille, admirablement tapissée, avec de bonnes installations de gaz partout. Le tout en parfait état; il y a un hydrant, une citerne et dépendances, joli jardin devant, sur le côté et au fond. Des barrières en fer sur la façade et le côté, entourage élégant, et la propriété peut être inspectée avec une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurités usuelles du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.
Acte de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—juin 3 10 17 24 30

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés-Cottages
Coin des rues Carondelet et Conery
—ET—
Coin des rues Melpomène et Clara.
Successions de William H. Foster et de Virginia Pettit, sa femme.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,568.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 3 mai 1888, et rendu dans les successions ci-dessus, savoir—
1. **Un certain morceau ou portion de terre**, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Washington, Carondelet et Conery, désigné par la lettre B, d'après le plan de A. DeArmas, député voyer de ville, le 28 mars, 1888. D'après ce plan, e dit morceau ou portion de terre forme l'encoignure des rues Carondelet et Conery et mesure 28 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur 90 pieds de profondeur et de face à la rue Conery, et entre lignes égales et parallèles. Le tout mesure américaine. Ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits et voies y appartenant en quelque sorte.
Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à un étage, bâti en dehors des lignes du lot et retiré de la banquette, et contenant des galeries sur le devant et sur les côtés, chambres, cuisine, salon, salle à manger, cuisine, citerne, etc. Se trouvant en face de la résidence du Très Rév. Évêque Galleher. Les chars de la rue Carondelet passent devant. Une demeure confortable dans un beau voisinage.
2. **Deux certains morceaux ou portions de terre**, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Félicité, Clara et Willow, désignés par les lettres B et C, sur un plan annexé pour référence à l'inventaire de la succession de feu Pierre Patterson, dressé par T. G. Kusdie, notaire en cette ville, le 26 février 1876; les dites portions sont adjacentes et mesurent plus ou moins comme suit: le lot B mesure 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur et de face à la rue Clara, le dit lot formant l'encoignure des rues Melpomène et Clara; le lot C mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc.
Conditions—Une moitié ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit, s'il y en a, à un an avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire.
3mai—3 5 12 19 26 juin 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.
Effets mobiliers et meubles de maison.
Succession de Henry Schrimpf.
No 23,065.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. G. G. Friedrichs, encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet—LUNDI, 4 juin 1888, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan sur les lieux ci-après désignés, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 mai 1888 et rendu dans la susdite succession.
Tous les meubles de maison et effets mobiliers appartenant à la dite succession, d'après un inventaire enlisé au bureau des encanteurs et contenu dans la maison rue Broadway entre Troisième et Burthe.
Conditions—Comptant avant livraison.
24 mai—24 26 2 4 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.
Rues Melpomène et Franklin.
Succession de Henry Schrimpf.
No 23,065 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les propriétés ci-dessus désignées, à savoir:
1° **Deux certains lots de terre**, situés dans l'îlet borné par les rues Melpomène Willow, (anciennement Martin), Clara et Felicity Road ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7, et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6, et 87 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 8; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, comprenant un cottage résidence en bois.
2° **Deux certains lots**, avec les améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberty, Jackson et Philip, désignés par les Nos 12 et 13 sur le plan No 152, déposé au bureau de T. O. Starke, ancien notaire de cette ville, adjacent l'un à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur 1.9 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
3° **Un certain lot de terre** formé des arrières portions des lots Nos 1, 2 et 3 du plan ci-dessus et mesurant 28 pieds 2 pouces de face à la rue Franklin sur 60 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison en bois à un étage.
Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit d'un an, en billets spécialement garantis par hypothèque et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final et contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du montant du dit billet. les améliorations devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets. L'acquéreur assumera, en sus du prix, le paiement de toutes les taxes dues exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 mai—24, 26mai—2, 9, 16, 23 juin.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Cottage de résidence. Rue Moralès, Troisième District.
Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.
No. 8,736.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès, sur 60 de profondeur.
Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle, notaire. Dépôt de 10 pour cent.
26 mai—26—juin 2,9,16,23,30

MONITION.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 24,C14. Division E.
Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.
A tous ceux que cela concerne, salut:
Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'État des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité que lui confère la loi de la législature de l'État de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'État et de ville non payées dues sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu);
Description de la propriété:
1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;
2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'îlet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 8 mesurant 106 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds;
Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire des dites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars; que le 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659;
Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition et annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870, connue comme les Statuts Révisés de la Louisiane;
Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication en vertu de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes, priées, au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
9mai—3f en 30 j

L'Abeille
[illegible]
La
Sostène est mais du [illegible] Bruyère [illegible] laissé dormir s'occuper de
Tout jeune déjà, quand il à l'adresse de ou sa version sourcilier [illegible] destinée à [illegible]
Quel enfant étourdi ! [illegible] il !
Cela ne [illegible] contraire.
[illegible]